

4VALLÉES Les deux sociétés de remontées mécaniques publient des pièces pour exposer le litige.

Téléveysonnaz et Télé-Thyon s'expliquent en ligne

JULIEN WICKY

«Les dessous de la résiliation de la convention des 4Vallées». Sous ce titre, Téléveysonnaz a publié jeudi un document d'explication et une vingtaine de copies de courriers et autres documents pour présenter les raisons qui l'ont conduite à mettre fin à l'accord entre les quatre domaines.

Les origines du litige

De ces pièces, il ressort sans surprise que les origines de cette situation trouvent écho dans un litige entre Thyon et Veysonnaz. Cependant, le patron de Téléveysonnaz Jean-Marie Fournier se défend de présenter «une vision» mais dit «présenter des faits et montrer au public la teneur des accords qui ont été signés». «Ma vision viendra en temps voulu», prévient-il. Début juillet, c'était Thyon qui publiait sa présentation des faits sur la question.

4 millions de francs en jeu

Car c'est bien là le nœud du problème. Comme raison avancée à la résiliation de la convention 4Vallées, Téléveysonnaz estime avoir droit rétroactivement à 4 millions de francs de la part de Thyon en raison d'un accord non respecté au sujet de la répartition de la caisse de Thyon 2000. Le sous-titre du document indique d'ailleurs «Téléveysonnaz n'a jamais demandé d'argent, elle veut récupérer le sien.»

Depuis 2003, les bénéfices sont répartis à 50-50 entre les deux sociétés en lieu et place de 70% en faveur de Téléveysonnaz et 30% pour Télé-Thyon. Or, selon les documents sur lesquels s'appuie Téléveysonnaz, cet accord n'est valable «qu'en cas du droit de préemption [réciproque sur l'augmentation du capital] signé».

L'entrée de Téléverbier dans Télé-Thyon contestée

En 2006, Téléverbier acquiert 30% du capital-actions de Télé-Thyon sans consultation préalable de Téléveysonnaz qui estimait pouvoir agir en priorité. Celle-ci s'étonne d'ailleurs de voir «un droit de préemption être accordé une seconde fois sur les mêmes actions.»



Les documents mis en ligne par Téléveysonnaz sont consultables sur www.veysonnaz.com et ceux de Thyon sur www.thyon.ch INFONF



«Téléveysonnaz n'a jamais demandé d'argent. Elle veut récupérer le sien.»

JEAN-MARIE FOURNIER ADMINISTRATEUR DE TÉLÉVEYSONNAZ

En justice, le tribunal de Sion déboulera Téléveysonnaz en 2009 sur le droit de préemption mais cette dernière indique dans les documents publiés que la justice «ne s'est pas prononcée sur le fond de la répartition de la caisse de Thyon 2000 et que les accords de toute évidence ont été volontairement contournés». Et de demander rétroactivement un retour à l'ancienne répartition, à savoir 70-30. Ces 20% de différence sur dix ans représentent le total que veut récupérer Téléveysonnaz. «C'est une somme non négligeable pour une société de remontées mécaniques», poursuit Jean-Marie Fournier.

Quelle interprétation de la justice?

Du côté de Télé-Thyon, on se

base sur le jugement du Tribunal cantonal – également publié sur l'internet – pour estimer que ces prétentions n'ont pas lieu d'être et que le dossier est clos. «Le tribunal a tranché de manière définitive et il n'y a pas eu de recours. Ces prétentions n'ont pas lieu d'être», relève pour sa part Narcisse Seppey, président de Télé-Thyon.

Deuxième problème, la télécabine de l'Ours

A ce premier point vient s'ajouter un deuxième conflit entre les deux sociétés. Sur les documents publiés sur son site, Téléveysonnaz parle, courrier à l'appui, d'une «agression sans précédent» pour expliquer «la tentative, dès 2009, de Télé-Thyon de s'approprier la moitié de la conces-



«Le tribunal a tranché en 2009. Il n'y a pas lieu de revenir sur ce sujet, le dossier est clos.»

NARCISSE SEPPEY PRÉSIDENT DE TÉLÉ-THYON

sion de la nouvelle télécabine de la piste de l'Ours». Pour Jean-Marie Fournier, s'opposer «au renouvellement de l'installation d'un partenaire», c'est la «goutte de trop» qui le contraint à dénoncer la convention 4Vallées dans les délais le 31 décembre 2012 avec échéance au 30 juin de cette année même s'il admet «y avoir pensé» dès 2006 au moment du précédent litige.

Situation toujours bloquée

En mars 2013, Télé-Thyon formule une opposition formelle contre la nouvelle télécabine. Elle motive ce choix par la volonté «d'obtenir la garantie pour ses clients de pouvoir utiliser la piste de l'Ours et l'installation» et pas de «voler la concession». Une ga-

rantie que Jean-Marie Fournier assure avoir donnée «le 18 juin dernier en échange d'un accès au télésiège de la Trabanta». Télé-Thyon a décliné cette proposition car «c'est une fausse bonne idée et un non-sens touristique puisque cette installation donne accès à 80% de notre domaine», indique Pascal Favre, vice-président de Télé-Thyon.

Première séance de médiation le 18 août

C'est de ce blocage entre les deux sociétés qu'il faudra sortir pour trouver une issue à la convention 4Vallées. Ce sera sans doute le menu de la première séance sous la médiation du conseiller d'Etat Jacques Melly, fixée au 18 août. ●

MÉMENTO

LES HAUDÈRES

Festival de musique.

Le Festival de musique des Haudères propose ce soir un concert du Quatuor Terpsycordes et de Shirley Brill, clarinette, de Zora Slokar, cor, de Jasen Atanasov, basson, et de Sebastian Schick, contrebasse. Des œuvres de Schubert figurent au programme de ce dernier rendez-vous de la 13e édition. Les mélomanes sont attendus à 18 heures à la chapelle des Haudères.

THYON

Montagn'Art.

Dès lundi 11 août, l'édition 2014 de Montagn'Art, symposium international de sculpture sur bois, déroulera ses fastes à Thyon Région. Quatorze sculpteurs de plusieurs pays viendront sculpter une œuvre devant le public. Le samedi 16 août se déroulera la cérémonie de clôture qui donnera à chacun la possibilité de voter pour sa création préférée. Le sculpteur qui remportera le prix du public sera automatiquement invité à l'édition suivante.

NENDAZ

Initiation au tir à l'arc.

L'Office du tourisme de Nendaz propose lundi 11 une initiation au tir à l'arc aux enfants dès 6 ans. Elle aura lieu de 10 heures à 10 h 50 et une autre séance suivra. Inscription à Nendaz Tourisme au 027 289 55 89 jusqu'à la veille à 17 h 30. D'autres animations sont prévues pour les jeunes. Informations au même numéro.

SION

Messe à la Basilique de Valère.

Jeudi 14 août à 20 heures aura lieu à la basilique de Valère une procession depuis la chapelle de Tous-les-Saints à l'occasion du Vigile de l'Assomption de la Vierge Marie. Suivra une messe avec possibilité d'écouter l'orgue de Valère. Le 15 août, la messe de l'Assomption aura lieu à 11 heures.

AYENT

Randonnée didactique.

Le Musée des bisces organise jeudi 14 août une randonnée didactique sur le bisse de Niwa et les vignobles de Visperterminen. Un programme de 9 km est programmé. Départ de Sion. Renseignements et inscription au 079 213 40 73.

Le comité contre des taxes de séjour trop élevées

informe que

les formulaires avec les signatures doivent être retournés avant le 20 août

pour nous permettre de faire valider les signatures, à l'adresse suivante :

Comité contre des taxes de séjour trop élevées,
Case postale 42,
1951 Sion

ENVIRONNEMENT Des larves de coccinelles vendues au Marché de Sion.

Bêtes à bon Dieu invitées à dîner

Un stand du marché de la capitale éveille durant l'été l'attention des passants. A côté d'un microscope, des boîtes transparentes sont proposées à l'achat. Elles ne contiennent pas de denrées alimentaires mais des larves de coccinelles indigènes. Ces insectes en effet dévorent les pucerons et font preuve d'un appétit féroce. Cette initiative entre dans le cadre d'Acclimatation, un projet novateur de la Ville de Sion en partenariat avec la Fondation pour le développement durable



des régions de montagne. Le but est de proposer une alternative sans danger pour entretenir les espaces verts des privés. Les initiateurs ne se contentent pas d'écouler des séries de 100 larves en échange de 25 francs, permettant d'entretenir 25 m² de terrain. Ils font appel à des professionnels qui peuvent donner tous les conseils utiles. Hier ma-

Morgan Dick montre les fameuses boîtes de larves. LE NOUVELLISTE

tin, Philippe Quinodoz, chef jardinier de la commune, et Morgan Dick, adjoint du service parcs et jardins, renseignaient la clientèle. Et ils en savent long sur la question puisque l'an dernier ils ont lâché dans la nature 60 000 larves. Ce sont des larves qui sont vendues parce qu'elles mangent beaucoup plus que les adultes. Carnivores, elles boulotent même leurs congénères en cas de fringale. Il faut donc les libérer rapidement pour lutter contre les ravageurs. ● CKE